FRC 3. 24764 24764
Case FRC 12631

CONVENTION NATIONALE.

COMPTE RENDU

A LA

CONVENTION NATIONALE,

En exécution du décret du 21 Nivôſe, an III,

Par MOLTEDO, Repréſentant du Peuple ;

De la dépenſe faite pendant ſa miſſion au Port-la-Montagne, depuis le commencement de nivôſe, an II, juſqu'à la fin de thermidor.

Imprimé par ordre de la Convention Nationale.

RECETTE.

Au commencement de nivôſe, an II, à la tréſorerie nationale.	10,000 liv.
Pour ſolde, à la tréſorerie, après mon retour.	6,000
Total de la recette.	16,000 l.

DÉPENSE.

Pour frais de voyages de Paris à Port-la-Montagne, de Port-la-Montagne à Marſeille, à différentes repriſes, pour le ſervice de la Marine ; autres petits voyages pour

A

le ſervice, frais extraordinaires à l'occaſion des bâtimens expédiés pour ravitailler les places dé Corſe, raccommodage de voiture, retour du Port-la-Montagne à Paris, entretien de ſecrétaire, commis, perſonnes attachées au ſervice de la maiſon, frais extraordinaires pour aller viſiter les vaiſſeaux en rade, & nourriture pendant près de huit mois.................... 16,000 liv.

Je n'ai impoſé ni reçu aucune eſpèce de taxe.

Certifié véritable, ce 18 Pluviôſe, an troiſième de la République.

Signé, MOLTEDO.

DE L'IMPRIMERIE NATIONALE.
Pluviôſe, l'an III.